



GUIDE DE L'OPEN DATA 2026

**Pour une valorisation des données
territoriales au service de l'intérêt
général**





LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



OpenDataFrance
montre le potentiel
de transformation
et d'innovation
des acteurs
publics territoriaux
grâce à l'impact
généré par l'ouverture
aux données



Constance NEBBULA
Présidente

Pour mieux découvrir les principes fondamentaux de l'open data, ainsi que les actions de notre association, nous vous invitons à parcourir ce livret.

A une époque où les usages du numérique conditionnent de façon croissante l'action politique des pouvoirs publics et des citoyens.

Nous espérons que ce guide réponde à son objectif premier : diffuser auprès des acteurs publics un ensemble de connaissances élémentaires afin de favoriser l'émergence d'une culture de la donnée au sein des institutions publiques.

SOMMAIRE

INTRODUCTION : LA GOUVERNANCE DE LA DONNÉE

P4

I- QU'EST-CE QUE L'OPEN DATA ?

P6

- a. Les 3 grands principes d'une donnée ouverte..... p7
- b. Les objectifs de l'ouverture des données..... p8
- c. Les différents degrés d'ouvertures et de protections des données..... p9

II- ETAT DES LIEUX DE L'OUVERTURE DES DONNÉES EN FRANCE

P10

- a. Chronologie de la formalisation de l'ouverture des données des institutions publiques..... p10
- b. L'open data en chiffres..... p10

III- CAS D'USAGE : LA DONNÉE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

P14

- a. Référentiel Greendata : pour un impact environnemental maîtrisé..... p14
- b. Les usages de la donnée au service de la transition écologique..... p15

POUR ALLER PLUS LOIN

P17

- a. Les propositions d'engagements de notre manifeste..... p17
- b. Ressources en ligne..... p18



LA GOUVERNANCE DE LA DONNÉE

Assurer la maîtrise de ses données...

Les données sont là ; elles sont certes immatérielles et peuvent, dans l'esprit de certains, demeurer comme une réalité floue, voire obscure mais leurs impacts concrets dans nos sociétés sont, eux, bien réels. Que cela soit pour prédire le comportement d'achat d'un individu, pour mesurer l'impact d'un phénomène quelconque ou encore pour mieux administrer et gérer une ressource, les données nécessitent un cadre normatif afin de les réguler, elles, et leurs usages.

Penser et adopter une gouvernance des données c'est au fond **choisir le modèle de société que nous souhaitons** à l'heure où le numérique est appelé à être toujours plus présent dans notre quotidien. C'est aussi envisager les mutations et les évolutions technologiques futures afin de faire évoluer cette gouvernance.

La mise en place d'une gouvernance politique des données territoriales contribue également à **assurer aux collectivités la maîtrise de leurs données et de leurs infrastructures numériques**.

...pour optimiser le déploiement de ses politiques publiques

Dans un contexte marqué par l'accélération du **développement de l'intelligence artificielle** (IA), la gouvernance de ses données passe par la maîtrise de leurs productions, de leurs récoltes, de leurs consultations et de leurs utilisations.

Un tel contrôle permettra aux pouvoirs publics de **moderniser et d'optimiser les politiques publiques** mises en place.

Ce nouveau paradigme dans la manière d'appréhender l'organisation et la gouvernance des territoires porte un nom : **la ville intelligente**. Ce nouveau concept désigne des stratégies d'innovation visant à améliorer les services rendus aux citoyens et à rendre les politiques publiques plus efficaces en s'appuyant sur **les nouvelles technologies et sur l'exploitation des données**.

La promesse est claire : des territoires plus efficaces, sobres, résilients, inclusifs et attractifs.¹

Dans la suite de ce guide, nous nous concentrerons sur la présentation de l'un des outils mobilisables pour une meilleure gestion de ses données : **l'open data**.

¹Source : Banque des Territoires

QU'EST-CE QUE L'OPEN DATA ?

L'open data (ou **données ouvertes**) désigne des **données numériques mises à disposition** possédant les caractéristiques techniques et juridiques nécessaires pour être **librement utilisées, réutilisées et redistribuées par quiconque, à tout moment et n'importe où.**¹

¹ Source : OpenDataCharter

Qu'est-ce qu'une licence *Open Data*



L'ouverture des données (*open data*) est encadrée en France et dans l'Union européenne par des licences *open data*. Une licence *open data* liste les droits et les obligations des producteurs et des réutilisateurs de données afin de protéger les acteurs, tout en posant des limites dans la réutilisation des données ouvertes. Ainsi, elle contribue à consolider l'utilisation des données en clarifiant les risques, c'est-à-dire en assurant leur traçabilité et le respect de leur intégrité.

Les trois grands principes d'une donnée ouverte



1

Accessible

Les données doivent être mises à disposition dans leur intégralité, à un coût de reproduction raisonnable, et fournies dans un format aisément exploitable et modifiable.



2

Réutilisable et redistribuable

Les données doivent être disponibles sous une licence autorisant leur réutilisation, leur redistribution et leur croisement avec d'autres ensembles de données.



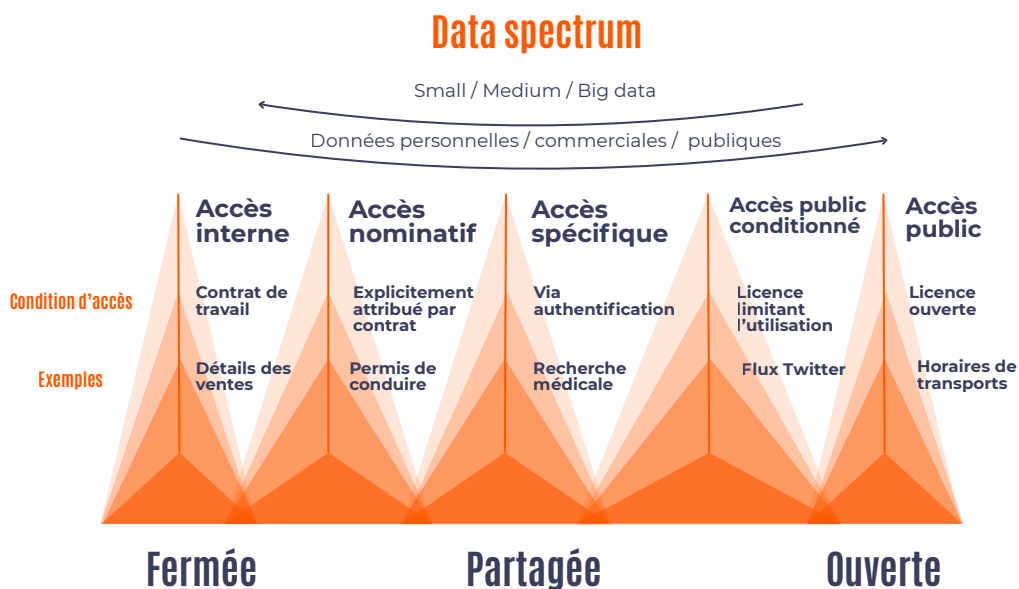
3

Disponible pour tous

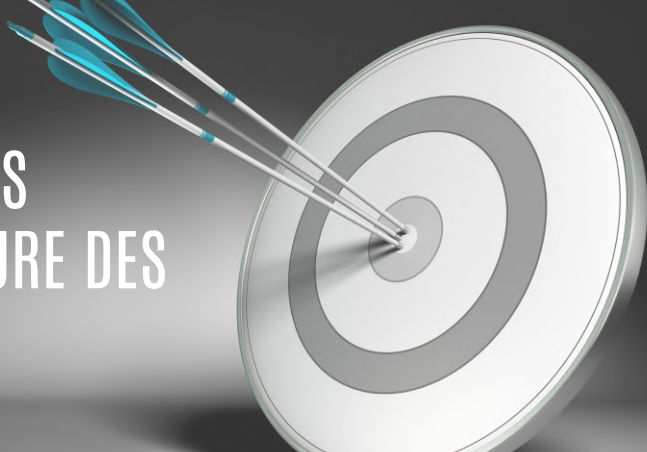
Les données ouvertes doivent pouvoir être librement utilisées, reproduites et partagées, ou ne faire l'objet que de conditions d'utilisation très souples et de restrictions minimales.

Les différents degrés d'ouverture ou de protection des données

Conceptualisé par l'Open Data Institute, le Data Spectrum est un schéma permettant de définir le degré d'ouverture des données sur un spectre, en fonction de leur nature. Il vous fournit ainsi un aperçu général des différentes formes existantes d'accessibilité aux données, allant des données fermées, en passant par les données partagées et enfin les données ouvertes (*open data*).



LES OBJECTIFS DE L'OUVERTURE DES DONNÉES



En France, l'ouverture des données a été motivée par des objectifs divers, tant politiques, qu'économiques ou encore techniques. L'*open data* entend ainsi :



RENFORCER

LA TRANSPARENCE DÉMOCRATIQUE DE L'ACTION PUBLIQUE



AMÉLIORER

L'EFFICACITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE



ÉCLAIRER

LA PRISE DE DÉCISION DES DÉCIDEURS PUBLICS ET PRIVÉS



ENCOURAGER

L'INNOVATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE



PROMOUVOIR

L'INTEROPÉRABILITÉ / LA STANDARDISATION DES DONNÉES

ÉTAT DES LIEUX DE L'OUVERTURE DES DONNÉES EN FRANCE

Chronologie de l'open data en France

Loi CADA

Création du droit d'accès aux documents administratifs

Directive européenne INSPIRE

Obligation de publier en *open data* les données environnementales et géographiques

Loi relative à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public

Création du droit de réutiliser librement les données publiques

Directive européenne concernant les données ouvertes et la réutilisation des informations du secteur public

Inclusion des données des entreprises investies d'une mission de service public dans le champ de l'*open data* et création des ensembles de données de forte valeur

1978

2005

2007

2011

2015

2016

2018

Transposition de la directive européenne PSI (2003)

Création du droit de réutiliser l'information publique

Création de la mission ETALAB

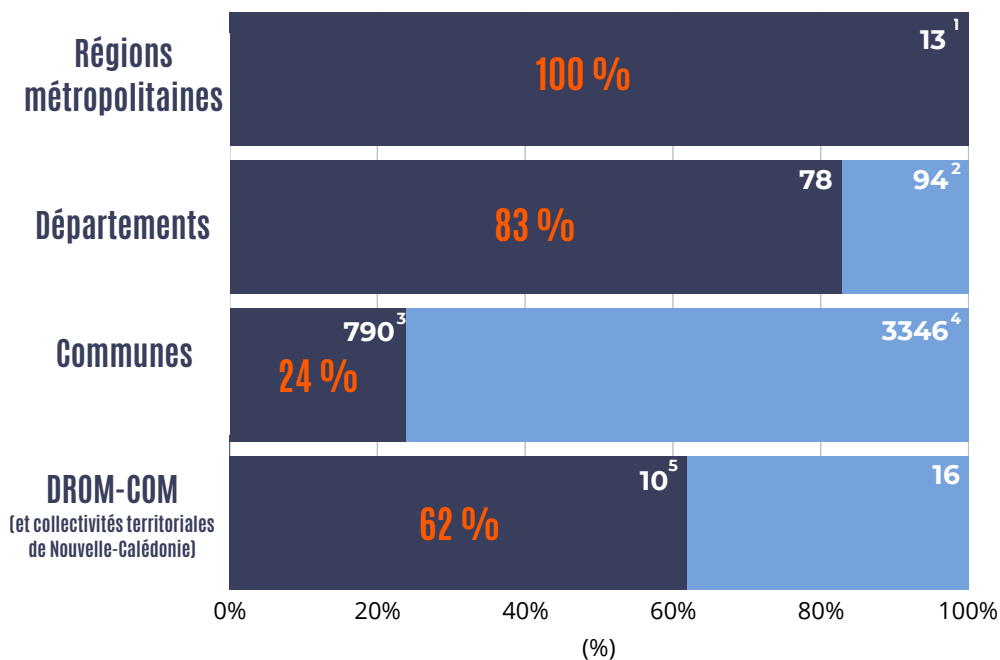
Chargée de la création d'un portail unique interministériel des données publiques

Loi pour une République numérique

Consécration du principe de l'*open data* par défaut

L'OPEN DATA EN CHIFFRES

Part des collectivités territoriales ayant publié des données ouvertes (%) à date du 1er septembre 2025



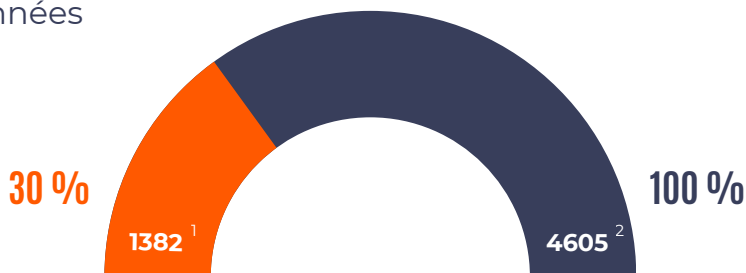
Source : Observatoire open data des territoires 2025 (OpenDataFrance)



- ¹ Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Corse (collectivité de Corse), Grand-Est, Hauts-de-France, Île-de-France, Normandie, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ² Le département est ici entendu au sens de collectivité territoriale et non comme territoire de compétence des services déconcentrés de l'État. Paris, la collectivité de Corse, la Guyane, la Martinique et Mayotte n'ont pas été comptabilisé comme département (contrairement à la collectivité européenne d'Alsace, à la Réunion et à la Guadeloupe qui, elles, figurent parmi les 94 départements retenus).
- ³ 789 communes auxquelles nous avons rajouté la ville de Paris (collectivité à statut particulier). Ce chiffre n'a qu'une valeur indicative. Il indique la part totale des communes ayant ouvert leurs données soit par obligations légales soit de leur propre initiative (sans aucune contrainte juridique).
- ⁴ Selon les statistiques produites par l'AMF, la France compte en 2025, 3 346 communes de plus de 3 500 habitants (seuil retenu par la loi pour une République numérique de 2016 à partir duquel une collectivité territoriale est assujettie à des obligations légales d'ouverture de données).
- ⁵ 4 DROM (hors départements de la Réunion et de la Guadeloupe) : région Réunion, région Guadeloupe, collectivité territoriale de Guyane, collectivité territoriale de Martinique. 3 COM : territoire de la Polynésie française, territoire de Nouvelle Calédonie, collectivité de Saint-Marin. 3 collectivités territoriales de Nouvelle-Calédonie : province du Nord, province du Sud, province des îles.

L'OPEN DATA EN CHIFFRES

Jauge des collectivités territoriales et des EPCI
assujettis à des obligations légales d'ouverture des données



En septembre 2025, 30 % des collectivités territoriales et des EPCI assujettis à des obligations légales d'ouverture des données ont publié, au cours de la dernière décennie, au moins un jeu de données en *open data*.

¹ Communes (789), EPCI (490), départements (78 dont la collectivité européenne d'Alsace, le département de la Réunion et le département de la Guadeloupe), régions métropolitaines (13 dont la collectivité de Corse), DROM-COM (4 DROM : région Réunion, région de Guadeloupe, collectivité territoriale de Guyane, collectivité territoriale de Martinique, 3 COM : territoire de la Polynésie française, territoires de Nouvelles Calédonie, collectivité de Saint-Martin, 3 collectivités territoriales de la Nouvelle-Calédonie : province du Nord, province du Sud, province des îles), Ville de Paris (1), métropole de Lyon (1).

² Ce chiffre n'a qu'une valeur indicative. Il indique la part totale des collectivités territoriales et EPCI ayant ouvert leurs données soit par obligations légales soit de leur propre initiative (sans aucune contrainte juridique). Ainsi, certaines communes ou EPCI ont pu être ici comptabilisés alors même qu'ils n'étaient pas assujettis à des obligations légales d'ouverture de leurs données.

Source : Observatoire *open data* des territoires 2025 (OpenDataFrance)

CAS D'USAGE : LA DONNÉE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le référentiel Greendata : pour un impact environnemental maîtrisé

Partout, les volumes de données produites et hébergées sont déjà significatifs, et les projections anticipent une augmentation non négligeable. Conscient du rapport d'échelle entre certaines données ouvertes publiées et d'autres données plus volumineuses (temps réel, géographiques...), voici les premières briques pour penser la sobriété des données :



Faire moins, faire autrement voire ne pas faire

Le numérique, dont l'ouverture des données, sa mise à disposition et ses services associés, sont sources d'une empreinte environnementale non-négligeable. Afin de réduire cette externalité négative, ces bonnes pratiques visent à la sobriété des données.

Autrement dit, envisager une forme de soutenabilité. Limiter le remplacement et l'empilement de technologies, ou encore l'effet rebond. C'est pourquoi, il convient avant tout et à tout moment, de questionner le besoin pour évaluer collectivement la pertinence à produire, publier et maintenir à chaud certaines données.

www.opendatafrance.net
| 11 - septembre 2022

Engager et conduire une démarche "donnée ouverte et responsable" pour mieux coordonner et diffuser ces pratiques en interne

1

Prioriser la publication de données selon leur intérêt (démocratique, environnemental, économique, social...) et faire des choix pragmatiques

2

Standardiser les jeux de données pour garantir leur interopérabilité et utilité

3

Documenter précisément les métadonnées pour faciliter la gestion et la réutilisation des données

4

Proposer une granularité et emprise temporelle et géographique adaptée pour limiter les flux et les téléchargements de données non nécessaires

5

Réduire le volume unitaire des données pour limiter le stockage des données et les flux d'échange

6

Proposer un accès aux données par API pour faciliter la récupération de données dynamiques et réduire les données transmises

7

Faciliter la découvrabilité des jeux de données et limiter leur duplication

8

Mettre en place une politique d'archivage pour garantir la pérennité des données

9

Contrôler l'hébergement des données grâce au Code de conduite européen pour les centres de données

10

LES USAGES DE LA DONNÉE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Publié par OpenDataFrance, en partenariat avec la FNCCR, **Data Impact** met en lumière le rôle central des données publiques dans le pilotage des politiques de transition écologique par les collectivités territoriales. À travers de nombreux cas d'usage concrets, nous montrons comment les territoires utilisent les données ouvertes pour mieux comprendre, anticiper et agir.

Data Impact souligne que la transition écologique est aujourd'hui la première consommatrice de données publiques. Si des obstacles demeurent, les collectivités progressent vers des usages plus matures et mutualisés.

Data Impact illustre les apports de la donnée dans plusieurs domaines clés :



Santé et environnement : croisement de données pour mieux prévenir les risques, réduire les inégalités territoriales de santé et éclairer l'action publique.



Adaptation au changement climatique : diagnostic des pressions sur les écosystèmes, gestion de l'eau, préservation du patrimoine naturel.

LES USAGES DE LA DONNÉE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Mobilités : réduction de l'impact environnemental des déplacements et optimisation de la logistique.



Transition énergétique : évaluation des potentiels locaux et appui à la planification énergétique.



Aménagement et logement : lutte contre la précarité énergétique, sobriété foncière et mise en œuvre du Zéro artificialisation nette.



Pilotage interne : montée en compétences des collectivités et reconnaissance de la donnée comme un actif stratégique au service de l'évaluation des politiques publiques.

Nous appelons ainsi à renforcer la gouvernance nationale de la donnée, l'interopérabilité, la mutualisation et la pérennisation des projets pour maximiser leur impact au service de l'intérêt général.

POUR ALLER PLUS LOIN



Les propositions d'engagements de notre manifeste

1

Faire de la donnée territoriale le **socle de l'action publique locale**

2

Promouvoir la mise en commun des initiatives autour des données ouvertes et des communs numériques

3

Donner aux collectivités les moyens de se **conformer à leurs obligations** en matière d'ouverture des données

4

Affirmer une gouvernance territoriale de la donnée impliquant les territoires

5

Renforcer la coordination entre les différents niveaux de gouvernance (européen, national, local)



RESSOURCES EN LIGNE

DATA IMPACT

Data impact présente **un nouvel inventaire de cas d'usage**, qui expose la façon dont les collectivités se sont emparées des données publiques pour optimiser la transition environnementale des services publics.

OBSERVATOIRE OPEN DATA

L'**Observatoire de la donnée ouverte des territoires** analyse l'évolution de l'ouverture des données par les acteurs publics territoriaux français. Cet observatoire permet d'**appréhender l'avancement de l'ouverture des données publiques** dans les territoires.

DATACLIC

DATACLIC aide les collectivités à **récupérer à l'échelle communale des données** issues de référentiels nationaux. À partir de différentes bases de données nationales ouvertes, l'outil extrait, transforme et normalise des données sur l'échelon territorial souhaité.



VALIDATA est une plateforme numérique *open source* permettant de **tester la conformité de données publiées en open data** au regard de schémas de données de référence publiés à l'échelle nationale par un ensemble d'acteurs publics.



GEODATAMINE est un service qui permet aux collectivités locales d'**extraire rapidement des données relatives au territoire** à partir de la base topographique OpenStreetMap pour une publication en open data.



Comprendre, organiser et atteindre ses objectifs de mise en accès des données.

Toutes les ressources proposées par OpenDataFrance pour démarrer votre projet.



<https://opendatafrance.fr>



Bureau

13-15 rue de la Bûcherie
75 005 PARIS

SIRET : 800 534 521 00029



06 67 79 04 93



Gabriela Martin
Directrice générale
gabriela.martin@opendatafrance.email

Sophie Lévy
Responsable communication
sophie.levy@opendatafrance.email



opendatafrance.fr



OpenDataFrance